

**PARTICIPATIONS, PROVERBES, MAXIMES – PETITE HISTOIRE
DU POINT DE VUE**

Carmen-Elena ONEL
Université de Pitești

***Résumé:** Le point de vue est à la fois l'expression d'une opinion, qui apparaît dans des contextes argumentatifs et l'expression de la subjectivité du locuteur, metteur en scène qui « organise la régie entre des énonciateurs variés ». Le locuteur et l'énonciateur sont des instances du point de vue, chacun ayant un rôle différent. Si le locuteur est celui qui profère un énoncé, l'énonciateur est celui qui assume ce même énoncé.*

***Mots-clés:** point de vue, énonciateur, effacement énonciatif.*

Alain Rabatel lie cette notion à la narratologie et à la polyphonie, considérant qu'elle renvoie dans le langage courant “à l'expression d'une opinion ou d'une perception” (Rabatel : 7) et qu'elle “apparaît dans des contextes-argumentatif ou narratif - que les sciences du langage ont tendance à opposer.” (Rabatel : 7)

Dans l'article paru dans *Cahiers de praxématique*, Rabatel fait l'histoire de la problématique du point de vue, telle qu'elle est envisagée par les narratologues, les écrivains et les critiques littéraires. Pour Pouillon, le point de vue est un outil de la critique littéraire, tandis que chez Henry James et chez d'autres écrivains, il devient une technique qui permet à la fois, de “complexifier la représentation des personnages” (Rabatel, 2003 : 8) et de “diluer l'autorité du narrateur” (Rabatel, 2003 : 8) dans le discours.

On glisse ainsi vers le domaine de la narratologie où “le point de vue traite de la prise en charge des informations narratives : car si c'est bien le narrateur qui raconte de bout en bout, il a le choix de représenter les événements de la diégèse à partir de l'instance narrative (focalisation zéro), de l'instance actoriale (focalisation interne) où [...] à partir d'une instance sans foyer identifiable, source de la focalisation externe.” (Rabatel, 2003 : 8)

Le narrateur, marqué dans le texte surtout par les pronoms de la première personne, s'adresse à un narrataire, marqué par les pronoms de la deuxième personne et, en s'adressant, il exprime ce que Jean Pouillon et Tz. Todorov nomment **vision** et d'autres, tels Ducrot ou Reboul & Moeschler, appellent **point de vue**. Genette reprend ces deux termes et les remplace avec celui de **focalisation** qui, à son avis, exprime mieux le centre narratif.

La focalisation zéro ou le récit non-focalisé sera celui dont le narrateur est omniscient et dit plus que n'en sait aucun personnage ; la focalisation interne apparaît dans le récit où le narrateur ne dit que ce que sait son personnage et la focalisation externe est le propre du récit où le narrateur dit moins que n'en sait le personnage.

En 1998, A. Rabatel conteste le système construit par Genette et propose de trouver la source du point de vue par une analyse de la référenciation des objets. *“On nommera point de vue tout ce qui, dans la référenciation des objets (du discours) révèle, d'un point de vue cognitif, une source énonciative particulière (locuteur/énonciateur ou énonciateur) et dénote directement ou indirectement, ses jugements sur les référents.”* (Rabatel, 2003 : 8)

En 1984, la notion de point de vue apparaît chez Ducrot qui liait étroitement l'énonciateur et le point de vue, abordé au niveau de l'énoncé. A son avis, tout énoncé dialogique est le siège de plusieurs points de vue appartenant à des énonciateurs distincts. Pour la présentation de tous ces points de vue c'est le locuteur qui est responsable et qui peut adhérer ou non à tel ou tel autre des points de vue.

Ainsi est que le locuteur et l'énonciateur sont des instances du point de vue, chacun ayant un rôle différent. Si le locuteur est celui qui profère un énoncé, l'énonciateur est celui qui assume ce même énoncé.

Il faut opérer quand même, la distinction entre deux types d'énoncés : au cas où l'énoncé est monologique les deux instances sont identiques, le locuteur étant aussi énonciateur, tandis que dans un énoncé dialogique, les deux points de vue appartiennent à deux instances distinctes, à un énonciateur et à un locuteur dont il est différent. En plus, dans un tel énoncé, il y a une certaine hiérarchie à respecter. A. Rabatel note par **l2** et **e2** les locuteurs et les énonciateurs cités dans l'énoncé du locuteur citant, L et assumé par E. En ce sens, L et E, sont *“linguistiquement premiers par rapport à l et à e, qui occupent une posture seconde”* (Rabatel, 2003 : 12) et *“hiérarchiquement supérieurs à l et e, sur le plan pragmatique, dans la mesure où L1 rend compte des points de vue de l2 en fonction de ses propres intérêts de locuteur primaire.”* (Rabatel, 2003 : 12)

Il en résulte que le point de vue est l'expression de la subjectivité du locuteur, metteur en scène qui *“organise la régie entre des énonciateurs variés.”* (Ducrot, 1984 : 204-205) et qui n'ont pas la même valeur dans le discours.

Dans *Langages* no 156, Rabatel parle des pôles de la topique énonciative, c'est-à-dire des co-énonciateurs, sur-énonciateurs et sous-énonciateurs. La co-énonciation serait alors la coproduction d'un point de vue commun et partagé, la sur-énonciation, *“l'expression interactionnelle d'un point de vue surplombant dont le caractère dominant est reconnu par les autres énonciateurs”* (Rabatel,

2004 : 9) et la sous-énonciation, “*l’expression interactionnelle d’un point de vue dominé, au profit d’un sur-énonciateur.*” (Rabatel, 2004 : 9)

D. Maingueneau introduit, lui-aussi, la notion d’une autre instance énonciative, l’hyperénonciateur, qui serait le responsable des citations sans auteur marqué dans le discours. C’est le cas de ce que Maingueneau appelle **participation** et qui suppose que l’énoncé « cité » soit un énoncé autonome. “*Cette citation doit être reconnue comme telle par les allocutaires, sans que le locuteur citant indique sa source et sans même qu’il précise qu’il effectue une citation à l’aide d’un verbe introducteur, d’une incise, etc.*” (Maingueneau, 2004 : 112)

En plus, le “*locuteur citant montre son adhésion à l’énoncé cité, qui appartient à ce que l’on pourrait appeler un Thésaurus d’énoncés [...], indissociable d’une communauté où circulent ces énoncés.*” (Maingueneau, 2004 : 112). Le rôle du locuteur est, dans ce cas-ci, celui de dire ce qui pourrait être dit aussi par son allocutaire ou par tout membre de la communauté dont les deux premiers font, eux aussi, partie. Le Thésaurus et la communauté qui lui correspond “*sont référés à un hyperénonciateur dont l’autorité garantit moins la vérité de l’énoncé-au sens étroit d’une adéquation à un état de choses du monde-mais plus largement sa « validité », son adéquation aux valeurs, aux fondements d’une collectivité.*” (Maingueneau, 2004 : 113)

A. Rabatel voit dans la participation une forme de coénonciation où il y a accord autour du point de vue, même si l’on y remarque “*une dénivellation entre la voix « ordinaire » du locuteur citant et une voix extra-ordinaire.*” (Maingueneau, 2004 : 113)

Assez souvent, le locuteur citant semble disparaître de son discours, sa voix ordinaire cédant la place à une voix extra-ordinaire. Selon Vion, ce phénomène, appelé **effacement énonciatif**, permet au locuteur de donner l’impression d’objectiver son discours en se retirant de l’énonciation, non seulement par l’absence des marques textuelles, mais aussi par celle de toute source énonciative qui puisse être identifiée.

En effet, il s’agit d’une sorte de simulacre énonciatif que Charaudeau envisage comme “*un jeu que joue le sujet parlant, comme s’il lui était possible de ne pas avoir de point de vue, de disparaître complètement de l’acte d’énonciation et de laisser parler le discours par lui-même.*” (Charaudeau, 1992 : 650)

Les participations pour lesquelles l’effacement énonciatif est le plus évident sont celles « sentencieuses », telle l’énonciation proverbiale, qui est assez fréquente dans le discours autobiographique.

A. Berrendonner, cité par Maingueneau, “*parle d’une « mention-écho » où la même proposition serait successivement assumée par deux instances de parole : ON, puis JE [...] Dans cette perspective polyphonique, l’énoncé est en quelque*

sorte émis à deux voix, le sujet parlant adoptant un point de vue qu'il présente comme garanti par ON. ” (Maingueneau, 2004 : 114)

Les proverbes et, par extension, les maximes, appartiennent au Thésaurus d'une communauté, leur unité étant assurée “*par le renvoi à cet hyperénonciateur communément désigné comme « la sagesse des nations » ou « la sagesse populaire »*” (Maingueneau, 2004 : 114)

Au cas des particitations scripturaires, telle la particitation humaniste qui inclut les « citations célèbres » (Maingueneau, 2004 : 116) on a affaire à un hyperénonciateur constitué de plusieurs scripteurs individualisés. Il s'agit d'une “*polyphonie sur trois plans [...] : le particitateur attribue la responsabilité de son énoncé à un auteur, non explicite, mais cet auteur lui-même est une manifestation contingente d'un hyperénonciateur dont le particitateur prétend être habité par le fait même de citer des fragments de son Thésaurus*” (Maingueneau, 2004 : 117)

En participant, le particitateur crée l'image de son lecteur modèle, censé partager avec lui ce Thésaurus-même.

L'hyperénonciateur, qu'il soit individué ou qu'il prenne la forme de l'esprit d'un groupe, serait donc, “*une instance qui, d'une part, garantit l'unité et la validité de l'irréductible multiplicité des énoncés du Thésaurus, et d'autre part confirme les membres de la communauté dans leur identité, par le simple fait qu'ils entretiennent une relation privilégiée avec lui.* ” (Maingueneau, 2004 : 123)

Bibliographie

- Charaudeau, P., *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, Paris, 1992
Ducrot, O., *Le dire et le dit*, Editions de Minuit, Paris, 1984
Maingueneau, D., *Hyperénonciateur et « particitation »* in *Langages* no 156/2004
Pouillon, J., *Temps et roman*, Gallimard, Paris, 1946
Rabatel, A., *L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques* in *Langages* no 156
Rabatel, A., *Le problème du point de vue dans le texte de théâtre* in *Pratiques* no 119, 2003
Rabatel, A., *Le point de vue, entre langue et discours, description et interprétation : état de l'art et perspectives* in *Cahiers de praxématique* no 41/ 2003
Rabatel, A., *Le problème du point de vue*, http://www.pratiques-cresef.fr/p119_ra1.pdf,
Vion, R., *Effacement énonciatif et stratégies discursives* in *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, De Mattia, M. et Joly, A., Ophrys, Gap, Paris, 2001